

UNE ACADÉMIE AU XVII^e SIÈCLE ET SES TRAVAUX LITTÉRAIRES : L'ACADÉMIE D'ARLES

Le remarquable ouvrage d'Alain Viala : *La naissance de l'écrivain* met en lumière le rôle fondamental et symbolique des académies, institutions nouvellement mises en place au cours du XVII^e siècle et dont l'Académie Française ne fut qu'une illustration particulièrement brillante par la qualité de ses membres, mais aussi par son mode de fonctionnement et son statut officiel.

Si, d'une manière générale, les quelque soixante-dix académies recensées ont contribué à l'unification culturelle et politique de la France, leur fonction linguistique a été – sans conteste – déterminante. Le fait majeur reste l'émergence de plus en plus affirmée de nouveaux doctes aux dépens des lettrés issus de l'« humanisme Renaissance ». Ces littérateurs – raillés dans *La Comédie des académistes*¹ – sont plus soucieux de poétique et de linguistique que de création même.

Le métadiscours, caractéristique des académies au XVII^e siècle, figure même dans les lettres patentes de l'officialisation de certaines d'entre elles. C'est le cas notamment de l'Académie d'Arles : parmi ses préoccupations essentielles, il est question « de la pureté du langage et des ouvrages d'éloquence et de poésie ».

1. SAINT-EVREMOND, édit. P. Carile, Paris-Milan, 1976. Une analyse de cette satire figure dans le texte précité : A. VIALA, *Naissance de l'écrivain*, Paris, 1985.

Or, le Registre de l'Académie d'Arles – manuscrit inédit figurant à la bibliothèque de la ville – apporte quelques éclaircissements sur les débats entre académiciens et les thèmes abordés².

Cette académie – qui avait vu le jour en 1622, sous l'appellation « Académie du bel esprit » – fut officialisée en mai 1669 comme « Académie royale d'Arles ». La première société de province honorée de lettres royales et affiliée à l'Académie française ouvrit sa première séance en juillet de la même année.

Par ailleurs, ces assemblées avaient leurs protecteurs, garants du prestige et du sérieux de leurs occupations en échange d'un conformisme politique et religieux plus ou moins implicite. Parmi ceux-ci, l'Académie comptait le coadjuteur d'Arles, frère du comte de Grignan et donc lié à Madame de Sévigné et au cercle de ses amis³.

La lecture du Registre permet de constater que la critique d'auteurs espagnols ou italiens – alors à la mode – tels que Pétrarque, Le Tasse, Guarini et le *Pastor Fido*, ou encore la traduction et les commentaires de textes grecs et latins jalonnent effectivement certaines réunions⁴. Mais il est indéniable que la littérature et la langue françaises constituent l'essentiel de leurs préoccupations.

Le Mercure informait les académiciens d'Arles sur les publications nouvelles qu'ils se procuraient souvent très rapidement grâce à leurs amis et correspondants parisiens ou au hasard des voyages en la capitale de l'un d'entre eux. Témoin les œuvres de Boileau rapportées de Paris par le marquis de Châteaurenard en 1674⁵. Il n'est effectivement pas rare de lire des comptes rendus comme celui-ci – concernant *Le traité des Conjurations de Venise* par l'abbé de Saint-Réal : « un livre nouveau (...) a esté trouvé digne des reflexions académiennes, bien plus pour les maximes politiques qu'il contient que pour la locution et les autres pensées qu'oique bonnes »⁶.

2. Bibl. d'Arles, ms. 752. Le texte retranscrit respecte l'orthographe et la syntaxe du manuscrit (la ponctuation, seule, a été rectifiée pour des raisons évidentes de lisibilité). Le Registre l'arrête le 21 mai 1684. Voir notre article sur « Corbinelli traducteur et l'Académie d'Arles » in *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, mars-avril 1985, n° 2.

3. Ce cercle – quelque peu fluctuant au cours des ans – comprendra, outre Mme de Sévigné et son cousin Bussy-Rabutin, les proches de la marquise, ses enfants, les parents de son gendre – le comte de Grignan –, les Coulanges et ses amis intimes, parmi lesquels il faut privilégier le fidèle Corbinelli.

4. Citons seulement ce passage du Registre de décembre 1670 : « on s'entretient du Tasse et du sentiment de quelques sçavans aux deux langues qui estiment mieux la Girosolame qu'ils ne font l'Oenide » (en marge, M. de Grille, le secrétaire, a placé le vers de Boileau : « Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile »), fol. 91.

5. Bibl. d'Arles, ms. 752, fol. 123, verso.

6. *Ibid.*, fol. 132, verso.

On ne peut certainement pas reprocher à l'Académie d'Arles d'avoir émis des jugements de complaisance, y compris à l'égard des plus grands. Ainsi Boileau précisément... « Le 21 octobre 1674, la compagnie assemblée chez M. l'abbé de Boche prend la pene d'entendre lire et d'examiner le livre du sieur Boyleau, ses satyres, sa traduction de la poétique de Horace, son *Lutrin* et le reste. On demeure d'accord que la traduction estoit juste, et qu'elle pouvoit estre utile selon la disposition des lecteurs. On dit pour le *Lutrin* que peu de gens y trouveront le mot pour rire s'ils n'entendent bien toute l'intrigue du chapitre et les divers intérêts des capitulans ; on observa dans sa composition beaucoup d'inégalité, des vers excellents, d'autres moindres, quantité qui ne sont pas dignes de la réputation que prétend ce moderne authœur, mais entre autres choses une infinité de méchantes césures qui déshonorent le vers. On ne laissa pas, malgré tout cela, d'admirer le tour de la phrase, l'esprit et la manière toute nouvelle de sa diction en divers endroits de son livre »⁷. Et cependant, Boileau était alors une référence en matière de poésie, comme le montre cette épître de l'académicien d'Arles Sabatier – la dernière du *Recueil* qu'il fit publier en 1687 :

« Me faut-il suivre enfin le dessein qu'on m'inspire,
Puis-je, sans me flater faire entendre ma lire ?
Boileau, dont les conseils doivent être suivis,
Connoisseur éclairé donne-moi ton avis,
Mais plutôt par le rang que tu tiens au Parnasse ;
Ordonne-moi, Boileau, ce qu'il faut que je fasse... »⁸.

L'inventaire de la bibliothèque – organisée en 1683⁹ – et l'extrait du Registre suivant sont tout à fait révélateurs des centres d'intérêt de ses membres : « Pour les livres, il a esté dict et ordonné que, dans la Chambre, cabinet ou appartement (quoi qu'il puisse estre) qu'on trouvera pour tenir les assemblées, on mettra le Richelet donné par M. de Mélac, le Vaugelas par M. de N..., les deux tomes envoyés à M. le secrétaire par M. de Charpentier, et les trois volumes du R.P. Thomassin, les œuvres de Malherbe ou de Corneille, si l'on peust les acquérir de quelque académicien zellé, parce que ces livres semblent devoir estre le bréviaire de l'Académie... »¹⁰.

Qu'il s'agisse de critique littéraire ou de traduction de textes grecs ou latins, la préoccupation essentielle de l'Académie reste la langue selon le modèle de la « grande sœur » parisienne. Chargés par leur directeur Sabatier, d'observer « des mots ou phrazes les plus ordinaires qui sont dans la

7. Ibid., fol. 124.

8. *Épîtres*, Paris, 1687, p. 162.

9. Répertoire par A.J. RANCE, *L'Académie d'Arles au XVII^e siècle*, Paris, 1882, T. III, p. 350-351.

10. Bibl.d'Arles, ms. 752, fol. 229, décembre 1683.

bouche des Provenceaux et qui choquent ou la grandmère française ou la politesse », les académiciens reconnurent que « ce travail de purifier la langue estoit proprement et par préciput l'emploi de l'Accadémie, d'autant mieux qu'il est porté dans les lettres pattantes de l'accadémie française que c'est là sa principale fin, qu'elle n'est établie que pour purifier la langue et l'embellir... »¹¹.

La lecture attentive du Registre permet de connaître les sources auxquelles puisent le secrétaire Grille d'Estoublon et ses collègues pour élaborer une langue « parfaite » et la méthode d'analyse appuyée sur l'« observation » (l'occurrence du mot est remarquable). Le 1^{er} juillet 1675, on examine une phrase de la traduction de Josèphe par Arnaud d'Andilly : « Il (l'empereur Claude) avoit commandé qu'on mit une statue de lui dans le temple de Hiérusalem ». Et Grille de commenter : « Une statue de lui veut dire une de tant que cette majesté en avoit, et sa statue sembloit signifier qu'il n'en avoit point encore »¹². Le 27 octobre de la même année, « M. le directeur faict voir diverses observations qu'il y avoit à faire sur le Quinte-Curce traduit par M. de Vaugelas, veu et approuvé après sa mort par toute l'Académie française. On demeure d'accord que ces sortes d'observations estoient les voies les plus courtes et les plus seures pour arriver à la perfection de nostre langue »¹³.

Le purisme des académiciens n'excluait pas l'ouverture d'esprit et une réelle volonté de promouvoir la langue française en un siècle où le latin restait la langue savante par excellence. Deux passages au moins du Registre montrent à quel point ces nouveaux doctes – le plus souvent d'origine mondaine – se distinguent des précédents par leur mépris du pédantisme le plus étroit : le « bel usage » se démarque catégoriquement du « bon usage ». Nous avons relaté ailleurs ce différend entre l'Académie et Corbinelli, l'ami de Mme de Sévigné, à propos de sa traduction de *l'Art Poétique* d'Horace et de la lettre de remarques faites par l'Académie à son endroit. Citons seulement ce passage dans lequel Corbinelli reproche à Grille d'avoir écrit dans les *Sentiments de l'Académie* sur sa traduction : « Madame l'Académie doit estre sa très humble servante ». Le secrétaire contre-attaque en ces termes : « vous ne devriez pas ignorer ce que savent tous ceux qui se meslent descrire. Je parle de tous les honnestes gens que le jeu des parolles n'est pas une indignité et surtout dans un billet qu'on adresse à un amy particulier, que comme il y a un certain sérieux affecté quy rend les gens ridiculles dans les conversations, on peut de même trouver, dans les lettres et dans toute sorte d'ouvrages, un air contreint, une sottie affectation de certains termes, une

11. Ibid., fol. 132.

12. Ibid., fol. 133.

13. Ibid., fol. 138 verso.

éloquence tendüe et unifforme qui n'est pas du galland homme ». Grille se retranche derrière le bel usage, faisant valoir l'autorité des modernes parmi les plus grands – Costar, Pascal, Sarrazin, Ménage – ,évoquant même les Anciens, étayant ses arguments sur le principe, issu du simple bon sens, qu'il existe des niveaux de langue selon l'« occasion et les personnes »¹⁴. Le style épistolaire doit admettre la raillerie, l'enjouement, le ton badin et la simplicité : « vous avez trop de commerce avec Cicéron quon nous propose comme le père de léloquence pour ignorer que la sienne n'avoit pas tousiours le mesme ton, quelle s'accommodoit aux subiets et à lauditoire, et cela se doit Monsieur. Sans doubte le voulés vous voir par une experience de nostre siecle » (Ibid.). En avril 1680, une discussion sur « deux ou trois mots qui ne sont pas tout à fait dans l'usage de l'éloquence moderne » permet à l'Académie de confirmer sa conception du lexique français en cours d'élaboration : « pour ce qui est de donner l'exclusive aux mots qui sentent le latin ou le grec, c'estoit un peu trop entreprendre, et qu'au lieu d'embellir nostre langue, on la décharmeroit, pour ainsi dire on l'espuiseroit au lieu de la purifier ». Un académicien fit remarquer que cette exclusion était d'autant moins justifiable « que la plus part des mots qui en composent le langage françois viennent de loing, que les Grecs et les Romeins nous les ont prestés »¹⁵.

L'Académie d'Arles – si elle se référait aux lettrés et aux philologues les plus éminents – accomplissait avec conscience sa fonction de relais – voire d'arbitre – en matière de langage, balançant entre les écrits théoriques et l'usage. Débat d'une évidente acuité – puisque la langue est en cours d'évolution – sur la prééminence de l'usage oral mondain et de l'usage écrit des nouveaux doctes dans une perspective de légitimation... Une réunion du 3 juin 1680 faisant suite à une lettre reçue de Toulon d'un certain de Blainville, maître de cérémonies à la Cour, en témoigne. « On demende si l'on peut dire en bon françois je « peux » pour je « puis », première personne de l'indicatif du verbe « posse » ? Une response positive obligeroit infiniment deux personnes charmées de vostre réputation et amoureuses de votre gloire »¹⁶. S'ensuit donc une discussion ainsi relatée : « M. de Beaumont, directeur encore jusqu'à la prochaine nomination, a dict que l'usage règle la question et qu'il suffit de sçavoir cet usage pour respondre à ces Mrs ; que M. Coeffeteau ne se sert jamais que de « je peux », que la Methode nouvelle (de Mrs de Port-Royal), imprimée depuis 30 ans, a suivi M. Coeffeteau. M. de Vaugelas n'est pourtant point de ce sentiment là et semble proscrire « je peux » en faveur de « je puis ». On prie M. le secrétaire de faire la response à ces MM. M. l'abbé Flesche a dict que M. d'Ubaye tient pour « je puis ».

14. Ibid., fol. 99 (en marge).

15. Ibid., fol. 183.

16. Lettre reçue de Toulon, du 21 mars 1680.

M. Giffon ne croit pas qu'on puisse escrire ou imprimer « je peux ». M. le secrétaire a dict avoir ouy l'un et l'autre dans les discours ordinaires, mais n'avoir pas fait l'observation dans les Remarques ni de Mesnage ni de P. Bouhours, ni dans les livres nouveaux... »¹⁷.

Les extraits précédemment cités attestent assez de l'intérêt des Académiciens d'Arles pour la langue française, sa pureté et sa codification. Si Virgile, Tibulle, Cicéron, Salluste ou Horace retiennent leur attention, c'est – le plus souvent – par rapport aux traductions, et un souci permanent de promotion de la « langue vulgaire »¹⁸ apparaît dans le Registre dès la création de la « docte assemblée ». D'où l'émergence – très tôt – d'une ligne « pro-Modernes » dans laquelle il est aisé de relever les prémices de la fameuse querelle, les crises se situant en 1687-1694 et 1713-1716.

Dès 1670, la position nuancée de l'Académie à propos du livre de Desmarets de Saint-Sorlin – prônant le remplacement du paganisme et de la mythologie par le christianisme en Littérature – est à remarquer. Se réfugiant derrière l'autorité de Corneille¹⁹ qui excluait la fable des « petits poèmes », elle renchérit, estimant qu'à ceux-ci, « madrigaux, etc... il falloit éviter comme un escueil, non seulement ces grandes machines des dieux, mais tout ce qui sent un peu trop la science et la méditation »²⁰. La position des académiciens sur ce même ouvrage est encore plus révélatrice de leur sensibilité lorsqu'ils écrivent, le lundi 24 octobre 1670 : « on prie M. le secrétaire de répondre au sieur de Corbinelli, personnage sçavant, studieux, qui avoit proposé certains doubttes sur le livre du sieur Desmarets, abbé de S. Sorlin, où il met en doute la conduite de l'Illiade et censure les héros de Virgile. Après un long entretien sur cette matière, on conclud le tout pour l'honneur et l'avantage de la langue françoise »²¹.

Il est par ailleurs incontestable que l'affiliation de l'Académie d'Arles à l'Académie française et plus particulièrement les relations amicales que ses membres entretenaient avec Charpentier²² furent déterminantes dans le combat qu'elle mena au nom de la langue française. La lecture du Registre concernant la « deffence de la langue françoise » par l'académicien français et le dis-

17. Bibl. d'Arles, ms. 752, fol. 190.

18. Ibid., fol. 158 et 159 plus particulièrement, la récurrence des expressions « langue populaire » et « langue vulgaire » dans le sens de « langue française » par opposition au latin et au grec, « langue savantes », étant remarquable.

19. « Défense des fables dans la poésie » in *Oeuvres complètes*, Paris, 1963, p. 891-892.

20. Bibl. d'Arles, ms. 752, fol. 94 verso, avril 1671.

21. Ibid., fol. 90 et en marge : « Il faudrait avoir veu le livre de M. Desmarets pour entendre cecy ».

22. De nombreuses allusions figurent dans le registre, notamment cette dédicace du livre post-cité : « Pour l'Académie Royale, par son très humble serviteur » Charpentier.

cours du P. Lucas, jésuite, professeur de rhétorique au collège Clermont à Paris en réponse au précédent²³ permet d'apprécier les arguments développés par l'Académie d'Arles : « On s'entretient du livre de M. Charpentier ; on en comprend l'importance et l'on ne propose pas simplement de le lire, mais de l'étudier parce qu'il contient en petit volume toute la science de l'Académie. On convient que cette science roule toute entière sur la politesse de la langue françoise et ce livre en descouvre toutes les beautés et la finesse, ce livre deffend cette langue contre la calomnie ou mesme la tyrannie des gros latins qui s'imaginent que toutes les langues sont barbares en comparaison de la leur, et prouve éloquemment son dessein qui est de faire voir que la langue françoise peust servir aux inscriptions de l'arc de triomphe qu'on élève à la gloire du roy à la porte Saint-Anthoine à Paris... »²⁴.

L'abbé de Verdier, chargé de lire son rapport sur l'ouvrage du Père Lucas à l'assemblée, déclare en préambule que le fonds est loin de le séduire, quelle que soit la qualité de la langue latine pratiquée par le jésuite : « Peut estre que l'intérêt que nous avons de maintenir la langue françoise, aussi bien que messieurs de la célèbre Académie dont nous avons l'honneur d'être alliés, nous a fait juger un peu moins favorablement qu'il ne fallait »²⁵. Verdier y réfute chaque argument du P. Lucas, assurant que la quantité et la qualité des « beaux ouvrages » étaient un sérieux gage de fixité, démontrant la supériorité du Grec sur le Latin, exaltant la « langue populaire » dans un souci de communication la plus élémentaire et dont chacun pourrait tirer profit²⁶.

L'Académie d'Arles savait mettre en pratique ses théories. Si, quelques années auparavant, les inscriptions latines de Pellison avaient été préférées aux leurs lorsqu'on avait gravé le piédestal de l'obélisque de la ville, les académiciens s'engagèrent à rédiger des inscriptions en français à la demande de Charpentier précisément²⁷. En août 1677, le secrétaire Grille d'Estoublon affirmait « qu'il est aisé de voir que l'illustre confrère ne demande ces inscriptions principalement que pour venger l'Académie royale, que cette vengeance estoit honneste et légitime ; outre quoi, il estoit tout à fait glorieux pour elle que le livre de M. Charpentier, ce livre nouveau qui est sous la presse, fust chargé (comme il le sera) des inscriptions françoises, que les livres vont par toute l'Europe, qu'en portant les éloges du roy elles feroient conneestre les auteurs ; que l'envie ayant érigé les latines au piédestal de l'obélisque, elle enrageroit de bon cœur de voir que messieurs de l'Académie fran-

23. *De Monumentis publicis latine inscribendis* (1677).

24. Bibl. d'Arles, ms. 752, fol. 146 verso.

25. Ibid., fol. 157 verso.

26. Ibid., fol. 158.

27. Ibid., fol. 164.

çoise ont trouvé l'art de nous venger, qu'ils se servent eux-mêmes du travail et de la plume de leurs confrères d'Arles, pour un argument en faveur de la langue françoise et qu'apparemment c'estoit pour cela que M. Charpentier s'adressoit à eux »²⁸. Au-delà d'une polémique à caractère local, le texte du Registre fait état d'un double symbole linguistique et politique, Louis XIV s'étant clairement prononcé pour le français : il fallait « travailler incessamment auxdites inscriptions, non seulement pour le plaisir ou pour un coup d'essay, mais encore par dessein, et pour faire voir aux ennemis de la langue françoise qu'on s'estoit mespris lorsqu'on a creu ou que cette langue ne pourroit pas fournir d'assez belles parolles pour louer le roy, ou que la capacité des académiciens de la royalle d'Arles ne les sauroit pas trouver »²⁹. Le lundi 4 octobre 1677, on lut et approuva les textes proposés. Le Registre nous les livre. Citons seulement celle de l'abbé de Boche :

« A LOUIS LE GRAND,
L'invincible et le vainqueur de tous les ennemis,
L'appui de ses alliés,
Les délices de ses peuples.
L'admiration du monde,
Arles consacre ce monument »

1677³⁰

En revanche, si l'Académie avait déclaré sans complexes qu'elle ne croyait pas « que l'éloquence latine puisse obscurcir l'éclat des inscriptions françoises de la compagnie »³¹, on ne sait trop quel fut le destin de ces dernières. Est-ce par le même excès de modestie que les académiciens omirent de consigner le résultat de leur contribution à « l'excellence de la langue françoise » ? On peut – hélas – affirmer qu'aucun texte en français ne figura sur le piédestal de l'obélisque à cette époque...

Reste que – toute ironie mise à part – cette contribution fut réelle... Et son efficacité d'autant plus grande qu'elle était multipliée par le nombre d'académies alors en vigueur dans les diverses régions de la France du XVII^e siècle.

Si l'influence de l'Académie d'Arles en Provence a été considérable, c'est que la composition sociologique de ses membres³² permettait un dialogue perpétuel entre l'aristocratie et le collègue, entre l'usage oral mondain et l'usage écrit des savants. D'où cette notion de « galanterie » inhérente à tous les débats recensés par le Registre, expression littéraire issue de la conception de

28. Ibid., fol. 162.

29. Ibid., fol. 164.

30. Ibid., fol. 166.

31. Ibid., fol. 164.

32. La grande majorité était composée de gentilshommes et de dignitaires de l'Eglise.

l'« honnête homme » excluant tout pédantisme, tout purisme excessif et non-fondé, se référant aux maîtres sans servilité, préférant le « bel usage »³³ au « bon usage », y compris dans le genre épistolaire³⁴.

Véhicule du « bel usage », arbitre des querelles d'ordre philologique, promoteur du français, l'Académie d'Arles – comme tant d'autres – aura contribué à l'évolution de notre langue, préparant le terrain des Perrault, Fontenelle... tout en admirant Boileau, en se référant constamment aux poètes grecs et latins. A la fois doctes et mondains, les académiciens apporteront leur pierre à l'élaboration en cours de l'édifice fondamental à toute identité centralisatrice : un mode de communication original porteur de valeurs intellectuelles et esthétiques propres³⁵.

Daniel PLAISANCE

33. « Façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire des meilleurs Auteurs » (VAUGELAS, *Remarques sur la langue française*, Paris, 1647, Préface, p. 4).

34. Voir par exemple fol. 98 verso, septembre 1671.

35. Sur la langue française en Provence, voir A. BRUN, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, 1923. Sur les académies de province, consulter D. ROCHE, *Le Siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, Paris-La Haye, 1978.